

FICHE TECHNIQUE RETARDATEUR DE SÉCHAGE

PROPRIETES

Le retardateur de séchage est un additif optionnel destiné aux produits suivants :

- Huile Cire Béton Aqua
- Huile dure Aqua

Il ralentit le durcissement et le séchage relativement rapides de ces huiles et prolonge ainsi le temps de travail à l'état humide. Cela permet un travail « mouillé sur mouillé » beaucoup plus long, en particulier sur les grandes surfaces. Il est donc particulièrement recommandé pendant les mois d'été ou de manière générale en cas de températures ambiantes ou de sol élevées.

L'ajout du retardateur de séchage ne modifie pas la teinte des huiles.

COMPOSITION

Monopropylène glycol

MISE EN OEUVRE

Le retardateur de séchage est ajouté directement, sans dilution, à l'huile concernée à raison de 5 à 10 %. Le mélange doit ensuite être bien homogénéisé.

STOCKAGE

Stocker au frais et au sec, à l'abri du gel, emballages bien fermés.

CONDITIONNEMENT

0.25L

RECYCLAGE

Les restes de produit liquides ainsi que les emballages non entièrement vidés et nettoyés doivent être déposés dans un centre de collecte des anciennes peintures/anciens vernis ou éliminés conformément à la réglementation locale/nationale en vigueur.

Les matériaux de travail imbibés peuvent être jetés avec les ordures ménagères une fois complètement secs. Seuls les emballages entièrement vidés et nettoyés doivent être envoyés au recyclage.

Code de déchet selon la liste européenne des déchets : 08 01 12

CONSIGNES DE SECURITE

Tenir hors de portée des enfants. En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer abondamment à l'eau. Veiller à une protection suffisante de la peau. Assurer une bonne aération pendant l'application. Ne pas rejeter dans le sol, les eaux ou les canalisations.

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir une ou plusieurs fonctions déterminées, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Les conseils n'ont qu'une valeur indicative, les conditions d'utilisation doivent être conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de VBA – BIOFA. Les renseignements qui figurent sur cette fiche sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente. (Édition AVRIL 25)

VBA – BIOFA France, 3 rue Gutenberg, Z.A., 67610 LA WANTZENAU